

## REGLEMENT Education Physique & Sportive

Les cours d'EPS font partie intégrale de la formation des élèves et le présent règlement pose les bases afin qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions.

### 1- Les dispenses :

- Si elles sont à l'année ou sur au moins un trimestre, et à la condition que ce soit sur le créneau de 14h30 à 16h35, les élèves pourront quitter l'établissement sur l'autorisation écrite des parents
- En cas de dispense ponctuelle, suivant les cas, les élèves assisteront le professeur d'EPS ou seront accueillis dans une autre classe pour y faire du travail personnel ou des travaux qui leur seront proposés

### 2-La tenue :

Les élèves doivent venir en cours EPS avec :

- un **jogging ou legging** leur permettant d'être libres de leurs mouvements
- une paire de **baskets avec une semelle épaisse souple avec des crampons.**

#### *En cas d'oubli de la tenue :*

- Si l'élève se présente une première fois sans sa tenue, le professeur lui en fera la **remarque.**
- En cas de deuxième oubli, l'élève sera sanctionné par le professeur avec des heures de **colle** pouvant aller jusqu'à 3 heures. Un jogging et une paire de baskets seront alors remis à l'élève pour qu'il puisse faire sport dans de bonnes conditions.
- Si les oublis se répètent, l'enseignant imposera une **tenue à l'élève ; elle sera facturée à la famille.**

Les élèves doivent avoir les **cheveux attachés, ne pas porter d'accessoires** (bijoux) pouvant blesser leurs camarades pendant les activités.

Les chewing-gums et le téléphone portable (même dans les poches) sont interdits.